

## CERTIFICAT MEDICAL 2019-2020

### CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je, soussigné(e) :  Docteur en médecine  
Après avoir examiné ce jour (date)

Nom  Prénom   
Date de naissance  Sexe  Mas.  Féminin

#### CERTIFIE APRES EXAMEN QUE SON ETAT DE SANTE ACTUEL

**Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :**

En compétition et en loisir\* :  préciser « apte au surclassement » si besoin.

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

En loisir uniquement\* :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives pour la ou les disciplines suivantes\* :**

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

(à compléter ou cocher selon les cas)

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

A <input type="text"/>	Signature et cachet <input type="text"/>
Le <input type="text"/>	<input type="text"/>

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire. Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives.